



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délais de livraison de la ligne 16 du Grand Paris Express

Question orale n° 702

Texte de la question

Mme Stéphanie Do attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les délais de livraison du Grand Paris Express. Comme nombre de ses collègues, elle suit avec attention la mise en œuvre du nouveau calendrier annoncé pour le Grand Paris Express. Les lignes du Grand Paris Express constituent un réel espoir pour la Seine-et-Marne. Le territoire seine-et-marnais fait partie intégrante du cœur économique, social et culturel de la région Île-de-France. Dans la 10^e circonscription de Seine-et-Marne, le GPE viendra compléter le réseau de transport en commun déficitaire par la ligne 15 Sud à Champs-sur-Marne et la ligne 16 à Champs et à Chelles. Le GPE constitue ainsi pour sa circonscription une réelle opportunité en termes d'emplois et d'attractivité. Il y a un an, le Gouvernement annonçait un report de la mise en service de certains tronçons du GPE pour des raisons techniques et budgétaires. Depuis, le Gouvernement a investi d'importants moyens financiers pour permettre de venir à bout de ce projet. Il est parvenu à trouver des solutions aux principaux problèmes techniques qui se posaient. Ainsi, le calendrier de construction de la gare de Noisy-Champs permettant de relier Champs-sur-Marne à Villejuif pourra être respecté. Cependant, Mme la députée s'inquiète du report à l'horizon 2030 de la mise en service du tronçon de la ligne 16 entre Clichy-Montfermeil et Noisy-Champs. Ce tronçon devait initialement être achevé avant 2024, en particulier en vue des Jeux olympiques. L'annonce du report a entraîné un gel de certains projets nés grâce au GPE et une suspension des travaux dans les centres villes. La prolongation du délai de livraison de ce tronçon met en cause le bon déroulement des JO 2024 qui se dérouleront en partie sur la base nautique de Vaires-Torcy. Elle souhaite savoir dans quelle mesure on peut espérer que le tronçon de la ligne 16 entre Clichy-Montfermeil et Noisy-Champs puisse être réalisé avant l'horizon 2030, en particulier en vue des JO 2024. Elle souhaite connaître quelles compensations peuvent être mises en œuvre si les délais ne peuvent être raccourcis.

Texte de la réponse

CALENDRIER DU GRAND PARIS EXPRESS

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Do, pour exposer sa question, n° 702, relative au calendrier du Grand Paris Express.

Mme Stéphanie Do. Ma question s'adresse à Mme la ministre chargée des transports.

Comme nombre de mes collègues, je suis avec attention la mise en œuvre du nouveau calendrier annoncé pour le Grand Paris Express – le GPE. Ces lignes constituent un réel espoir pour la Seine-et-Marne. Le territoire seine-et-marnais fait partie intégrante du cœur économique, social et culturel de la région Île-de-France. Dans la dixième circonscription de Seine-et-Marne, le GPE complétera le réseau de transport en commun déficitaire par la ligne 15 Sud à Champs-sur-Marne et par la ligne 16 à Champs et à Chelles, constituant ainsi pour ma circonscription une réelle opportunité en termes d'emplois et d'attractivité.

Il y a un an, le Gouvernement annonçait un report de la mise en service de certains tronçons du GPE pour des raisons techniques et budgétaires. Depuis, il a investi d'importants moyens financiers pour permettre de venir à bout de ce projet.

Mais, d'une part, je m'inquiète du report à l'horizon 2030 de la mise en service du tronçon de la ligne 16 entre Clichy-Montfermeil et Chelles-Gournay : ce tronçon devait initialement être achevé avant 2024, en particulier en vue des Jeux olympiques, et l'annonce du report a entraîné un gel de certains projets nés grâce au GPE et une suspension des travaux dans les centres-villes. Toutefois, j'ai eu le plaisir d'apprendre, lors de la dernière conférence de tronçon, que l'appel d'offres pour les travaux de génie civil pour la ligne 16 serait lancé avec deux ans d'avance. Dans ce contexte, dans quelle mesure peut-on espérer que le tronçon entre Clichy-Montfermeil et Chelles-Gournay de la ligne 16 puisse être réalisé avant 2030, en vue des Jeux Olympiques de 2024 ?

D'autre part, le calendrier de la ligne 15 Sud à Champs-sur-Marne permettant de relier cette commune à Villejuif, qui devait être respecté, vient pourtant d'être retardé d'un an. Quelles sont les raisons de ce nouveau report ? Pour ces deux lignes, quelles compensations sont prévues si les délais ne peuvent être raccourcis ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.* Madame la députée, vous avez appelé l'attention d'Élisabeth Borne, ministre chargée des transports, sur les délais de livraison de la ligne 16 du Grand Paris Express. Je confirme que celui-ci est un projet primordial pour le développement urbain et l'attractivité économique de l'Île-de-France.

En 2017, l'avancement des études détaillées et des premiers travaux ont fait apparaître que la complexité de ce chantier exceptionnel avait sans doute été sous-estimée. Les risques techniques et ceux engendrés par la saturation du secteur des travaux publics, en particulier au regard de la disponibilité des compétences nécessaires, ont dû être réévalués. Les calendriers de réalisation envisagés jusqu'alors sont apparus très tendus. Il s'est avéré qu'il n'était pas techniquement réalisable, du fait de la surcharge des entreprises devant effectuer les travaux souterrains, de tenir le délai de 2024 : on multiplie déjà par quatre leurs plans de charge par rapport aux cinq dernières années.

Dès lors, le Gouvernement a décidé d'un nouveau calendrier, annoncé le 22 février 2018 : celui-ci prévoit un étalement des mises en service des différentes lignes du Grand Paris Express entre 2024 et 2030.

Le projet est ainsi confirmé dans son intégralité. Mais cela a conduit à prévoir la réalisation de la section de la ligne 16 comprise entre Chelles et Noisy-le-Grand en 2030 au plus tard.

Je comprends la déception qu'a pu causer ce glissement de calendrier, mais il était indispensable, au moment de lancer concrètement ce grand projet, de définir des conditions de réalisation crédibles et réalistes – si ce n'avait pas été le cas, on l'aurait à bon droit reproché au ministère. Il ne semble pas aujourd'hui réaliste d'anticiper une accélération de ce tronçon pour 2024 au regard des nombreux chantiers que doit mener la Société du Grand Paris et des risques techniques associés, et ce alors que notre ministère s'attache déjà à sécuriser la tenue d'un calendrier globalement très ambitieux.

S'agissant de la desserte des sites olympiques, l'autorité organisatrice des transports Île-de-France Mobilités saura organiser avec l'aide de l'État les moyens de renfort nécessaires pour l'assurer.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Do](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 702

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#)

Réponse publiée le : 22 mai 2019, page 4813

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mai 2019](#)